PASICRISIE LUXEMBOURGEOISE
N° 1/2015

TABLE DES MATIERES

DOCTRINE

Le discours sur la valeur consultative du référendum (art. 51 § 7 Const.). Une déconstruction historique, par Luc Heuschling, professeur à l'Université du Luxembourg 1

JURISPRUDENCE

Agents immobiliers

Barème des commissions maxima – Règlement grand-ducal du 20 janvier 1972 – Abrogation – Loi du 17 mai 2004, art. 32. 58

Appel

Appel principal irrecevable – Appel incident sur appel principal recevable de l'adversaire – Même disposition attaquée – Appel incident recevable – NCPC, art. 571, al. 3. 54

Banque

Principe d'indépendance des comptes – Convention d'unicité de compte – Liberté d'aménagement – C. civ., art. 1134. 63

Consommateurs

1° Règles de compétence – Champ d'application – Contrat conclu avec un professionnel exerçant son activité dans l'Etat du domicile du consommateur – Notion d'activité du professionnel dirigée vers l'Etat du domicile du consommateur – Démarchage – Règlement n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000, art. 15, § 1, c) et 16, § 2. 63

2° Clause attributive de juridiction – Conditions de forme – Conditions générales de banque signées et acceptées – Règlement n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000, art. 23. 63

Domicile

1° Définition – Principal établissement – Habitation réelle – Volonté de fixer son principal établissement – C. civ., art. 102. 101

2° Preuve – Déclarations auprès des communes – Absence de déclarations – Circonstances de fait – C. civ., art. 102 et 105. 101

3° Changement – Doute – Maintien de l'ancien domicile – C.civ., art. 105. 101

Droit international privé

Signification des actes – Modalités de signification – Règles de procédure – Loi applicable – Loi du for – C. civ., art. 3. 101

Droit pénal

Droit pénal spécial – Trafic d'influence – Trafic d'influence actif – Éléments constitutifs – Élément moral – Conscience d'amener autrui à abuser de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou administration publique une décision favorable – Conscience de l'auteur de ne pas remplir les conditions pour l'obtention de la décision favorable – Conséquence – Élément moral établi – C. pén., art. 247 et 248. 69

Faillite

Déclaration de créance signée par un fondé de pouvoir – Procuration obligatoirement annexée à la déclaration de créance – Non-respect – Irrecevabilité de la déclaration de créance – Distinction selon que le fondé de pouvoir est avocat ou non (non) – C. com., art 498. 94

Lois et règlements

Acte administratif individuel – Compétence du juge judiciaire – Acte délivré à la suite de l'usage de faux documents – Acte n'étant que le produit de ces infractions – Acte n'ayant pas d'existence en dehors d'elles – Compétence du juge judiciaire pour constater que l'acte ne produit pas d'effets – Droit pénal – Droit pénal spécial – Accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales – Autorisation d'établissement – Autorisation d'établissement délivrée à la suite de l'usage de faux documents – Activité professionnelle exercée sous le couvert de cette autorisation – Activité exercée sans autorisation d'établissement – Const., art. 95 – Loi du 2 septembre 2011, art. 39. 69

Procédure civile

1° Acte introductif d'instance – Indication du mode de comparution – Nullité – Nullité de forme – Moyen devant être proposé avant toute défense ou exception autre que les exceptions d'incompétence – NCPC, art. 264. 56

2° Signification des actes – Signification à domicile – Domicile – Preuve – Inscription sur les registres de la population – Présomption de fixation du domicile – C. civ., art. 102 – NCPC, art. 161. 101

Procédure pénale

1° Cassation – Pourvoi en cassation – Recevabilité – Pourvoi contre une décision préparatoire ou d'instruction rendue en dernier ressort – Principe – Pourvoi ne pouvant être formé qu'après la décision définitive – Exception – Pourvoi pouvant être formé immédiatement – Décisions rendues en dernier ressort sur la compétence – Portée – Décisions rendues par la juridiction d'instruction sur la compétence du juge du fond devant lequel le dossier est renvoyé – Exception non applicable aux décisions rendues par la juridiction d'instruction sur sa propre compétence – C. instr. crim., art. 416. **– Avec un extrait des conclusions du Ministère public** 51

2° Prescription de l'action publique – Point de départ – Trafic d'influence – Infraction clandestine par nature (non) – Infraction clandestine par dissimulation – Conditions – Dissimulation d'actes concourant à la réalisation de l'infraction – C. pén., art. 247 et 248 – C. instr. crim., art. 637. – **Avec un extrait de la note de plaidoirie remise par le Ministère public** 69

3° Prescription de l'action publique – Interruption – Acte d'instruction posé dans le cadre d'une poursuite pénale connexe, exercée séparément et non jointe – Effet interruptif – C. instr. crim., art. 637. 69

Responsabilité civile

1° Responsabilité des pouvoirs publics – Responsabilité du législateur du fait de ses activités autres que législatives – Demande de naturalisation – C. civ., art. 1382 et 1383 – Loi du 1er septembre 1988, art. 1er - Loi du 22 février 1968, art. 13. 105

2° Dommage – Honoraires d'avocat exposés dans une instance judiciaire – Honoraires faisant partie du dommage réparable – C.civ., art. 1382 et 1383. 105